



Sociétés, humanités, arts et lettres (ex lettres, sciences humaines et sociales)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sociétés, humanités, arts et lettres (ex lettres, sciences humaines et sociales). 2017, Université Côte d'Azur - UCA. hceres-02029740

HAL Id: hceres-02029740

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029740>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale 86

Sociétés, Humanités, Arts, Lettres

Université Côte d'Azur

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 19/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Nathalie Dessens, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Nathalie DESSENS, Université de Toulouse

Experts :

M. Joël BIARD, Université de Tours

Mme Sophie CLAORT-PAWLAK, Centre International du Vitrail-Chartres

Mme Evelyne GROSSMAN, Université Paris Diderot Paris 7

Délégué scientifique du HCERES :

M. Claudio GALDERISI

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016 et d'une visite de l'ED en février 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sociétés, Humanités, Arts, Lettres* (ED SHAL, n° 86) portait, lors du contrat précédent, le nom de *Lettres, Sciences Humaines et Sociales*. Elle avait comme tutelle l'Université Nice Sophia Antipolis. Elle est désormais l'une des cinq écoles portées par la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Côte d'Azur (UCA) et est intégrée au Collège des Etudes Doctorales (CED). Recouvrant six domaines et quinze sous-domaines disciplinaires, correspondant à 23 disciplines, elle regroupe onze unités de recherche (UR) réparties en quatre Unités Mixtes de Recherche (UMR) et sept Equipes d'Accueil (EA), représentant la totalité des UR rattachées aux UFR Lettres, Arts, Sciences Humaines (LASH) et au département de géographie de l'UFR Sciences. Depuis la création de la ComUE UCA (1^{er} septembre 2016) et l'intégration en son sein de cinq écoles d'Art, cette ED accueille désormais ces écoles, ce qui a conduit à la modification récente de son intitulé. Sur ces cinq écoles, deux peuvent, pour l'instant, accueillir des doctorants.

L'effectif de l'ED se situe aux environs de 300 doctorants. Il a baissé durant le contrat qui vient de s'écouler (366 en 2010-2011 contre 280 en 2015-2016), tandis que le nombre de titulaires de l'Habilitation à diriger des recherches (HDR) a augmenté (88 en 2012-2013 contre 103 en 2015-2016).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED est dirigée par une directrice assistée d'un Bureau qui joue un rôle important dans le pilotage de l'école. Il prépare les réunions du Conseil, mais surtout il examine (en formation restreinte aux directeurs d'UR) toutes les demandes d'inscription et de réinscription au-delà de la 3^{ème} année, il auditionne les candidats dont les dossiers exigent un examen approfondi, sert de relai entre les directeurs d'UR, les doctorants et l'ED. Le Conseil de l'ED, dont la composition avait été entièrement revue pour être mis en conformité avec l'arrêté du 7 août 2006, comprend des représentants des onze UR, un représentant de la Maison des Sciences de l'Homme du Sud-Est (MSH-SE), la secrétaire de l'ED, cinq élus doctorants, quatre représentants des domaines scientifiques dont un représentant étranger, et quatre représentants du monde socio-économique. Parmi ces deux dernières catégories figurent deux représentants des écoles d'Art récemment intégrées à l'UCA et rattachées à l'ED SHAL. L'arrêté du 25 mai 2016 ayant modifié la composition du Conseil, l'ED va maintenant s'attacher à mettre son Conseil en conformité avec les nouvelles normes. Ce Conseil est en charge des missions prévues par l'arrêté : il établit la politique scientifique de l'ED, définit son offre de formation, répartit et vote le budget, définit les règles de recrutement et de suivi des doctorants. Il gère aussi les conflits éventuels et a une fonction de médiation. Il se réunit entre trois et quatre fois par an. Selon le rapport déposé par l'ED SHAL, les comptes rendus du Conseil sont en ligne mais le site Internet ayant changé récemment, ils ne sont pas accessibles pour l'instant.

Les moyens matériels et humains mis à disposition consistent en un secrétariat et un bureau de direction attenants (sur le Campus Carlone, pour une surface d'environ 30m²), ce qui représente un progrès par rapport à la situation antérieure à 2015, lorsque les deux bureaux étaient sur des lieux différents. Une secrétaire à 80 % effectue l'ensemble des opérations administratives de l'ED, ce qui est peu. L'ED dispose d'un budget annuel de 18 000 euros, dont l'essentiel sert à prendre en charge la venue d'un membre de chaque jury de soutenance (pour une somme totale d'environ 12 500 euros annuels), la somme restante étant réservée aux initiatives des doctorants (organisation de journées d'étude et autres manifestations). Elle ne peut donc proposer de formations internes, ne peut accorder d'aides à mobilité aux doctorants, ni même organiser

des journées scientifiques propres ou encore renforcer ses liens avec le monde socioprofessionnel. L'ED se voit attribuer, enfin, sept contrats doctoraux annuels (sur les 54 que répartit le CED), chiffre peu élevé proportionnellement au nombre de doctorants.

Le site web a été récemment revu. Si certaines de ses pages ne fonctionnent pour l'instant pas (comptes rendus des conseils, annonces de soutenances, par exemple) et si d'autres gagneraient à être réactualisées (la page « L'ED en chiffres » se réfère à l'année 2014-2015), ce site est clair, facile à consulter et contient toutes les informations nécessaires. La secrétaire étant seule à assurer sa mise à jour, il pourrait difficilement être plus exhaustif. Pour la communication plus ponctuelle, la direction et le secrétariat disposent d'une liste de diffusion au moyen de laquelle sont communiquées toutes les informations relatives à la vie de l'ED : les appels d'offres, les annonces de manifestations scientifiques, ainsi que, si les doctorants en font la demande, des informations concernant les initiatives de ceux-ci.

Le recrutement des doctorants se fait par l'intermédiaire des UR, le choix des sujets étant laissé à la libre appréciation des encadrants, ce qui correspond à un modèle encore courant dans les écoles doctorales de Sciences humaines et sociales (SHS). Les règles de recrutement sont clairement indiquées (mention Bien au Master requise), de même que les formalités à accomplir pour s'inscrire. La procédure d'inscription est, depuis cette année, entièrement dématérialisée, ce qui rend la démarche plus facile sur un campus où les UR sont réparties sur plusieurs sites. Les critères affichés sont des critères de qualité, et toutes les demandes de 1^{ière} inscription et d'inscription dérogatoire (au-delà de la 3^{ème} année) sont systématiquement examinées par le Bureau de l'ED. Lorsque les premières demandes d'inscription ne satisfont pas entièrement aux critères fixés, les doctorants potentiels sont auditionnés par une commission de trois membres (un membre du Bureau, un membre HDR représentant la discipline du candidat à l'inscription, un membre HDR d'une autre discipline). C'est le Bureau qui établit les équivalences pour les diplômés étrangers. L'ensemble des procédures est clairement défini et affiché. L'origine des doctorants révèle un bon taux d'attractivité de l'ED : sur les cinq dernières années, le pourcentage de doctorants issus d'autres universités que l'Université de Nice est supérieur à 50 %. Sur les 280 inscrits en 2015-2016, 148 doctorants venaient de l'extérieur, 61 d'entre eux de l'étranger. Le nombre de doctorants étrangers se situe toujours autour de 20 %, ce qui n'est pas négligeable mais assez nettement inférieur aux pourcentages nationaux.

Le nombre de contrats doctoraux affectés à l'ED par l'établissement est faible (autour de sept annuellement) et représente 1/8 de la totalité des contrats répartis entre les cinq ED portées par le site et l'ED co-accréditée portée par Aix-Marseille Université. Chacune des onze UR peut présenter trois candidats en opérant un classement dont le résultat n'est pris en compte que dans le cas où deux candidats sont ex-aequo dans le classement de l'ED. Au terme d'auditions qui ont lieu devant le Conseil restreint aux douze représentants des UR et aux quatre représentants extérieurs des domaines scientifiques, les contrats doctoraux sont attribués au mérite, sans tenir compte d'un éventuel ratio par UR. L'ED accueille aussi des doctorants titulaires de contrats de l'Ecole Normale Supérieure (un ou deux chaque année), bénéficie de bourses de la Région (entre un et deux annuellement) et a développé, ces deux dernières années, une démarche en vue d'obtenir des financements CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) qui a porté ses fruits (quatre CIFRE obtenues en 2015-2016). La proportion de doctorants bénéficiant de financements dédiés demeure faible (10 % en 2015-2016, ce qui correspond au pourcentage le plus élevé de ces quatre dernières années). Le pourcentage total d'étudiants bénéficiant d'un financement (qu'il s'agisse de financements dédiés ou de doctorants salariés) n'a pas pu être apprécié par le comité HCERES, l'ED n'ayant pu fournir de tableaux complets sur cette question. Pour les cinq dernières années, les chiffres obtenus donnent 1/3 de doctorants ayant un financement (doctorats bénéficiant d'un contrat ou salariés), 1/3 de doctorants non financés et 1/3 de doctorants dont la situation est inconnue. Il n'est pas possible de tirer de ces chiffres des conclusions fiables. L'ED a indiqué qu'elle allait s'attacher à corriger ce problème.

Le périmètre scientifique de l'ED, qui regroupe toutes les disciplines de Sciences humaines et sociales (SHS) présentes à l'UCA, est large mais cohérent et cette diversité disciplinaire est à même de favoriser l'interdisciplinarité. Elle n'est toutefois pratiquée qu'entre les UR qui interagissent au sein de la MSH-SE et n'est pas mise en place par l'ED. L'investissement des UR dans le recrutement des doctorants et dans les structures de gouvernance mises en place est bon et les laboratoires se sont saisis de l'ensemble des formations à la recherche par la recherche.

Le CED regroupe les six ED du site. Suite à la création de la ComUE UCA, il est en cours de renforcement. Il vient d'être doté de statuts (votés par le Conseil d'Administration du 20 février 2017) et a mis en place un règlement intérieur (adopté par le Conseil des Membres du 12 janvier 2017 et par le Conseil Académique du 16 janvier 2017). Parmi ses missions principales figurent la coordination des actions des ED, l'harmonisation des pratiques, la répartition du budget et des contrats doctoraux. C'est dans le cadre de ce collège que sont mises en place des formations transversales qu'il évalue avec l'objectif de faire évoluer l'offre de formation. Dans ses attributions figure également la production de textes réglementaires communs. Il vient, par exemple, de revoir la Charte du doctorat commune à l'ensemble des ED du site pour

la mettre en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016. Relativement classique dans sa conception, cette charte reprend les principes généraux fixés par l'arrêté du 25 mai 2016, définit les missions et engagements des différents partenaires (doctorant, directeurs de thèse, UR, ED, établissement) et fixe des procédures de conciliation et de médiation en cas de conflits ou de litiges. Elle n'a pas encore été mise en ligne sur le site, où figure toujours la précédente version.

L'ED est portée par la seule ComUE UCA. L'intégration dans celle-ci des écoles d'Art et de Design est un atout supplémentaire pour l'ED. Elle a également établi un partenariat fructueux avec la MSH-SE, qui organise en son sein des formations et manifestations interdisciplinaires bénéficiant aux doctorants de SHAL. L'ED entretient peu de liens avec le monde socio-économique régional, territorial ou local. La directrice de l'ED a reconnu devant le comité HCERES avec beaucoup de lucidité cette lacune, qui ne peut qu'avoir des répercussions négatives sur l'insertion professionnelle des docteurs issus de l'ED. En revanche, cette école a intégré des réseaux correspondant à ses spécificités disciplinaires : le Groupement d'Intérêt Scientifique « Institut des Amériques » et le réseau des écoles doctorales d'art et de communication (RESCAM).

Chaque année, huit conventions de cotutelle, en moyenne, sont signées, ce qui représente un volume relativement bas. Un investissement particulier des UR a permis de stabiliser ce chiffre, mais l'ED reconnaît qu'elle doit faire des efforts pour améliorer son ouverture à l'international, notamment à travers les cotutelles. Le site Internet ne fournit d'ailleurs pas d'informations particulières à destination des doctorants étrangers et aucun document en langue étrangère (Charte, modèle de convention de cotutelle) n'y est téléchargeable.

- Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement de l'ED est satisfaisant et en croissance dans les cinq dernières années (passage de 88 à 103 HDR), alors que les effectifs doctorants ont diminué (passage de 373 à 280). Selon les UR, les ratios d'encadrement potentiels se situent entre 0,8 et 3,6 tandis que les ratios par encadrant effectif oscillent entre 1,5 et 4,5. L'ED applique les règles fixées par la Charte du doctorat de l'UCA (encadrement maximum de six doctorants à 100 %). Quelques encadrants (neuf en tout) dépassent ce seuil maximal et le dépassement est plus souvent d'un doctorant, ce qui représente un progrès par rapport aux années précédentes. Ces cas, dont l'ED est consciente, sont dus à l'attrait de certaines disciplines et au déficit d'encadrement dont elles souffrent.

La politique de co-encadrement/codirection est clairement définie, l'ED requérant une convention de codirection lorsque le codirecteur appartient à une université autre que l'UCA. Les enseignants-chercheurs non-HDR peuvent co-encadrer après avoir obtenu une autorisation dérogatoire de la Commission Recherche. L'ED veille également à la durée des thèses et accompagne les doctorants salariés en accordant, par exemple, des dérogations dans le volume de formations obligatoires à effectuer dans les trois premières années de thèse en vue de l'obtention des crédits ECTS (*European credit transfer system*) nécessaires à la validation du doctorat.

L'offre de formation est variée et organisée de façon cohérente. Les UR se chargent de la partie scientifique disciplinaire et interdisciplinaire (qui doit comporter 30 heures de formation), la bibliothèque universitaire et l'Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST) prennent en charge la formation méthodologique scientifique et technique (pour 30 heures de formation) et le CED propose des formations transversales professionnalisantes (pour le volume obligatoire de 30 heures également). Les formations méthodologiques et professionnalisantes sont évaluées au moyen de questionnaires et adaptées en fonction de ces évaluations. L'ED n'organise aucune formation, en raison de son impossibilité à dégager les moyens financiers nécessaires, ce qui est regrettable. La journée de rentrée est le seul moment offert aux doctorants dont l'organisation relève directement de l'ED. Elle organise des interventions sur les études doctorales et le doctorat, sur la qualification et le CNU (Comité national des universités), mais ces présentations se font dans le cadre de la Journée Portes Ouvertes de l'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines et ne sont pas à destination des doctorants.

La politique de formation de l'ED est claire et a été récemment rationalisée. Auparavant, les formations représentaient 180 ECTS nécessaires à la validation du doctorat et les doctorants devaient suivre et valider 180 heures de formation, ce qu'ils jugeaient excessif, et ce qui pouvait les retarder dans leur travail de thèse. Sur leur proposition, l'ED a revu ses critères, attribuant désormais la moitié des ECTS (90) à la soutenance de la thèse et l'autre moitié seulement (90) aux formations. Ces 90 ECTS correspondent ainsi à 90 heures de formation réparties, comme décrit ci-dessus, en trois tiers. Un catalogue de formations avec tableau de correspondance ECTS est fourni aux doctorants (et disponible sur le site), qui doivent le remplir en ligne ; il est validé par l'ED chaque année.

L'ED a entièrement délégué la formation scientifique des doctorants aux UR et à la MSH-SE. Elle n'organise plus de journées scientifiques, le budget dont elle dispose (et son utilisation) ne le lui permettant pas, tout en reconnaissant que de telles manifestations seraient bénéfiques à la cohésion de l'ED et favoriseraient l'interdisciplinarité. Les Doctoriales®, auparavant organisées par le CED, ne le sont plus, faute également de moyens budgétaires. L'ED, en revanche, soutient les projets des doctorants ; le site précise clairement les critères permettant l'attribution d'aides aux initiatives doctorantes. La seule animation prise en charge par l'ED consiste en l'organisation de la journée de rentrée pour les doctorants primo-arrivants.

L'ED n'a pas de dispositif de suivi formellement organisé. La direction n'est pas encore parvenue à mettre en place des comités de suivi, malgré ses tentatives répétées ; seules trois UR ont accepté de le faire pour l'instant. Le nouvel arrêté sur le doctorat qui rend obligatoire la création de comités de suivi individuel pourra permettre cette mise en place. Afin de vaincre les réticences de la plupart des UR rattachées à l'ED, qui considèrent que ces comités constituent une ingérence dans l'activité d'encadrement de leurs membres et une mise en question de la qualité scientifique et pédagogique des directeurs de thèse, l'ED a laissé aux UR le soin de les organiser. Il est cependant souhaitable qu'elle coordonne et harmonise le processus de constitution des comités de suivi individuel. Pour l'instant, les doctorants ne disposent pas non plus de support d'autoévaluation. Pour autant, le livret de formations est vérifié chaque année par la directrice de l'ED et le Bureau examine avec une vigilance particulière les demandes d'inscription dérogatoires, *i.e.* à partir de la 4^{ème} année). L'ED porte une attention particulière aux doctorants en difficulté et est pleinement investie dans la gestion des conflits. En cas de conflit, une première tentative de médiation est faite en interne, d'abord par la direction de l'ED, puis par le Bureau voire le Conseil si le conflit persiste. En l'absence de résolution à ce stade, c'est le CED qui prend en charge la procédure de médiation.

Le nombre de soutenances de thèses fluctue de manière assez nette, entre 30 et 40 certaines années (2010-2011, 2012-2013, 2015-2016) et autour de 50 certaines autres (2011-2012, 2013-2014), atteignant un maximum de 57 en 2014-2015. Ces chiffres placent le pourcentage des soutenances par rapport au nombre d'inscrits entre 9 % (2010-2011) et 18 % (2014-2015), la moyenne se situant plutôt autour de 13 %. Un effort particulier a été fait pour réduire la durée des thèses, qui se situe, en moyenne, autour de 60 mois, ce qui est habituel pour les disciplines des SHS représentées dans l'ED, d'autant que le faible taux de doctorants financés ne permet pas une réduction significative des durées moyennes. Le nouvel arrêté, qui établit une différence entre les thèses à temps plein et les thèses à temps partiel, permet de considérer que cette durée moyenne de 60 mois est tout à fait dans la norme, voire plutôt bonne pour une ED dans laquelle les doctorants bénéficient de contrats spécifiques dédiés est à peine supérieure à 10 %. Le taux d'abandon, calculé dans le dossier fourni par rapport aux effectifs globaux, fluctue selon les années (entre 6,9 % en 2014-2015 et 17,9 % en 2013-2014) ; il est élevé, même s'il convient de tenir compte, une fois de plus, du faible taux de financements doctoraux à la disposition de l'ED. Cependant, si on compare le nombre moyen d'abandons/an aux flux entrants de doctorants/an, la proportion de doctorants qui ne finalisent pas leur thèse est particulièrement préoccupante.

Le rôle du CED dans l'encadrement et la formation des doctorants est effectif dans l'organisation des formations transversales/professionnalisantes. L'absence de précisions sur les moyens à sa disposition ou sur ses actions dans la valorisation du doctorat ne permet pas de commenter son efficacité dans ce domaine.

- Suivi et Insertion des docteurs

Les dispositifs mis en œuvre ne permettent pas à l'ED de suivre correctement et efficacement l'insertion des docteurs. L'Observatoire de la vie étudiante, qui participait au suivi des docteurs, n'a pu continuer à assurer cette mission qui n'entrait pas dans ses obligations. Le CED n'a pas pris en charge cette fonction, comme cela s'est fait dans certaines ComUE. C'est donc à l'ED qu'est laissée l'entière responsabilité de cette mission. Or, avec un personnel à 80 % pour un effectif d'environ 300 doctorants, l'ED n'a pas les moyens de l'accomplir efficacement. Une enquête a bien été mise en place, mais la secrétaire de l'ED n'a pu dégager du temps pour effectuer les relances nécessaires à l'amélioration du taux de réponses, qui se situe autour de 30 % seulement.

Dans ces conditions, les résultats communiqués pour les années 2010 à 2012 sont difficilement exploitables au regard du faible nombre de docteurs, par ailleurs en diminution constante, ayant répondu à l'enquête (52, 38, 35 pour les années 2010 à 2012). Avec toute la précaution que ces données imposent, on relève une diminution de moitié du nombre de docteurs (dix en 2010, cinq en 2012) intégrant la fonction publique en qualité de chercheur, d'enseignant-chercheur ou d'ingénieur de recherche est à noter, de même que celle des docteurs intégrant le secteur privé (de sept en 2010 à deux en 2012).

L'ED tente d'exploiter les données à sa disposition, mais elle reconnaît qu'elles sont insuffisantes pour être représentatives ; elles ne permettent de tirer aucune conclusion ferme et ne peuvent être utilisées à des fins de révision de la politique de l'ED. Ainsi que le montre le dossier fourni, dans lequel le paragraphe sur l'exploitation et l'analyse des données n'est pas renseigné, l'utilisation des données recueillies est impossible et, partant, inexistante dans le pilotage de l'ED. Les doctorants expriment d'ailleurs leur regret sur cette lacune, confirmant qu'ils souhaiteraient connaître l'état de l'insertion des docteurs de l'ED afin de préparer efficacement leur propre insertion.

L'ED ne conduit aucune action de valorisation du doctorat. Elle envisage de favoriser la création (ou la résurgence) d'une association des doctorants, dans l'espoir que cela constituera un moyen d'enraciner les doctorants dans leur ED, afin qu'ils gardent ensuite un lien fort avec une fois leur doctorat acquis. Le CED prévoit aussi la constitution d'un réseau d'alumni dans l'espoir, là encore, que cela permette un meilleur suivi de l'insertion des docteurs et l'organisation d'actions de valorisation du doctorat en vue d'améliorer l'insertion des doctorants actuels.

Autoévaluation et projet :

Aucune procédure d'autoévaluation n'a été mise en place par l'établissement. En revanche, l'ED, dans son rapport, a produit une autoévaluation lucide, mettant en avant la stabilisation du fonctionnement de l'ED, la cohérence de sa politique, l'implication des doctorants (que la réunion à huis clos a d'ailleurs permis de constater, la clarté des règles de recrutement des doctorants, la révision du site Internet et l'augmentation récente du nombre de bourses CIFRE. Elle a aussi, souligné avec beaucoup de discernement les points à améliorer : le faible taux de thèses financées, la difficulté de la mise en place du comité de suivi, l'absence de suivi efficace de l'insertion des docteurs, l'adaptation nécessaire à la nouvelle situation induite par la création de l'UCA.

Le projet est parfaitement en adéquation avec cette autoévaluation. En premier lieu, l'ED insiste sur la nécessaire définition de sa place et de son rôle, en particulier suite à son rattachement à l'UCA et à l'intégration des écoles d'Arts dans son périmètre. Elle indique son intention de se mettre en conformité avec les mesures prévues dans l'arrêté du 25 mai 2016 sur les études doctorales. Elle souhaite également mettre en place une association de doctorants et d'anciens doctorants, comptant par ce biais améliorer le suivi des docteurs. Les stratégies proposées sont cohérentes et potentiellement fructueuses. Elles montrent qu'une réflexion collective est d'ores et déjà engagée par une équipe de direction qui sait s'inspirer des solutions efficaces adoptées par d'autres ED dans l'intérêt des doctorants.

Appréciation globale :

L'ED a fait l'objet, durant le quinquennat, de mutations tout à fait positives : rationalisation de la politique de formation, politique de développement des contrats CIFRE, refonte du site Internet, entre autres. Elle a mis en place des dispositifs clairement établis (en matière de recrutement des doctorants, par exemple), dont elle s'assure qu'ils fonctionnent correctement. Elle a développé une politique de communication efficace et a trouvé des moyens de faciliter les démarches des doctorants (en matière de suivi des parcours de formation, par exemple). Le dossier donne à lire une réelle attention portée aux doctorants, qui sont bien au centre du dispositif, comme l'a démontré l'entretien à huis clos avec un large panel de doctorants et jeunes docteurs (environ 70 doctorants et jeunes docteurs représentant les situations très diverses rencontrées au sein de l'ED). L'organisation et le mode de direction sont efficaces.

Si certaines faiblesses demeurent, elles sont parfaitement identifiées par l'ED qui n'a pu, faute de moyens, y remédier (en matière de formations scientifiques interdisciplinaires, de suivi des docteurs, de renforcement des liens avec le tissu socio-économique local et régional).

Points forts :

- Grande accessibilité et réactivité de la direction, (confirmées par les doctorants de l'ED).
- Dynamisme du Conseil et du Bureau, implication des UR.

- Attention portée à la clarté de la politique de recrutement des doctorants.
- Système de répartition des contrats doctoraux fondé sur des critères de qualité.
- Lien avec les autres organismes (écoles d'Art, MSH-SE).
- Site Internet fonctionnel et bien conçu.
- Catalogue de formations revu en lien avec la refonte de la politique de formations (conduite en collaboration étroite avec les doctorants élus qui en ont été les initiateurs).
- Autoévaluation lucide et bien articulée avec le projet énoncé.

Points faibles :

- Faiblesse des moyens financiers et humains à la disposition de l'ED.
- Taux d'abandons trop élevé, que la mise en place du comité de suivi individuel pourrait contribuer à faire diminuer.
- Insuffisance des financements doctoraux dédiés.
- Faible rôle de l'ED dans la formation scientifique des doctorants.
- Insuffisance du dispositif de suivi de l'insertion des docteurs.
- Absence de dispositif de valorisation du doctorat.
- Faiblesse des rapports avec le monde socioéconomique local et régional.

Recommandations pour l'établissement

A l'Université Côte d'Azur :

Le manque manifeste de moyens, financiers et humains, ne permet pas à l'ED d'accomplir avec efficacité l'ensemble des missions qu'elle souhaiterait mener à bien. L'affectation de moyens supplémentaires (humains et/ou financiers) permettrait, par exemple, un suivi plus efficace de l'insertion des docteurs, indicateur essentiel au pilotage de l'ED et à la définition d'une politique adaptée à son périmètre disciplinaire et au tissu socio-économique dans lequel elle s'intègre. Il pourrait être envisagé, dans le cadre du CED par exemple, de mettre au service des ED du site un personnel en charge de ce suivi. Le nombre de contrats doctoraux alloués à l'ED est également insuffisant.

A l'ED SHAL :

Si les problèmes de moyens rencontrés par l'ED sont réels, elle pourrait revoir sa politique de répartition budgétaire et réduire les financements consacrés à la venue d'un membre du jury de thèse (actuellement de 250 euros par jury) et consacrer les moyens dégagés à des actions en matière de financement de formations scientifiques interdisciplinaires ou d'aide à la mobilité des doctorants. Une diminution de 40 % du financement accordé aux jurys de soutenance permettrait, par exemple, de dégager 5 000 euros, qui pourraient être utilisés à l'organisation d'actions spécifiques.

L'ED pourrait également efficacement utiliser les 30 heures équivalents TD que les enseignants de l'UCA sont autorisés à dégager sur leur volume horaire d'enseignement pour assurer des formations doctorales. Elle devrait engager auprès des UR une action d'harmonisation de la procédure des comités de suivi, afin d'éviter des disparités trop importantes entre les doctorants. Enfin, une analyse poussée des origines d'abandons mériterait d'être engagée pour les réduire significativement au cours du prochain contrat.

Observations de l'établissement

Nice, le 22 mai 2017

Jean-Marc GAMBAUDO,
Président d'Université Côte d'Azur,
aux Experts du comité de visite HCERES
de l'ED SHAL

Mesdames et Messieurs les Experts,

Je vous remercie sincèrement pour le rapport détaillé que vous avez rendu sur l'Ecole doctorale « Sociétés, Humanités, Arts, Lettres » d'Université Côte d'Azur.

J'ai bien pris note des recommandations formulées. Mon équipe s'attachera à donner à l'Ecole Doctorale les moyens de mieux fonctionner pendant le prochain contrat. Cette amélioration passera notamment par la mise en place et le développement de la Maison des Etudes Doctorales qui coordonnera les diverses actions en direction des doctorants et soutiendra d'une part la politique des Ecoles doctorales, d'autre part les initiatives des doctorants.

Je n'ai qu'une observation à faire. Il est écrit dans le rapport (page 7 du fichier paginée 8 dans le document) qu'aucune procédure d'auto-évaluation n'a été mise en place par l'établissement. Cette affirmation est erronée. Toutes les EDs ont eu à travailler sur un dossier d'auto-évaluation pendant l'automne et l'hiver 2014 ; puis la Commission de la Recherche de l'UNS a examiné ces dossiers au printemps 2015 et a renvoyé aux directeurs des EDs une analyse succincte assortie de recommandations. Vous trouverez le retour fait à l'ED SHAL (à l'époque LSHS) en annexe.

Veillez recevoir mes très sincères salutations.



Université Côte d'Azur
Sylvie MELLET
Vice-Présidente Recherche
Par délégation du Président